



BARÈME HONORAIRES

HONORAIRES DE TRANSACTION

4% TTC du prix net vendeur

Il est précisé que le taux ci-dessus doit être effectivement appliqué dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées. (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17)

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires à la charge du bailleur :

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, publicité (Zone non tendue 8€/m2, Zone Tendue 10€/m2)
- État des lieux : 3 € TTC du m2 pour l'établissement de l'état des lieux

Honoraires à la charge du locataire :

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, publicité (Zone non tendue 8€ TTC/m2, Zone Tendue 10€ TTC/m2)
- État des lieux : 3 € TTC du m2 pour l'établissement de l'état des lieux

HONORAIRES COMMERCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL ET VENTE DE LOCAUX COMMERCIAUX

6% TTC